



## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

---

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES CONDITIONS DE PERCEPTIONS, DES COMPENSATIONS ET DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2022

---

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

**QUE** le règlement numéro 2022-03 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et des tarifs pour l'année 2022 a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 février 2022.

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 8<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

---

Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

---

Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière